

Les frais de l'assurance-vie***Contrat PANTHEA CAPI**

Montant minimal de versement initial

15 000€

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat

NA

Frais annuel**Frais de gestion du contrat**

Frais des supports

Support fonds en euros

0,92% maximum ¹

Support unités de compte

1,08% maximum ²

Support Eurocroissance

NA

Gestion pilotée ou standardisée

NA ³**Frais de gestion des unités de compte ⁴**

1/ Gestion libre

Fonds actions ** (moyenne)

2,08%

Dont taux de rétrocessions de commissions ***

0,94%

Fonds obligations (moyenne)

1,22%

Dont taux de rétrocessions de commissions***

0,52%

Fonds immobilier **** (moyenne)

1,90%

Dont taux de rétrocessions de commissions***

0,65%

Fonds diversifiés (moyenne)

2,01%

Dont taux de rétrocessions de commissions***

0,77%

2/ Mode (s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1 (moyenne)

NA

Dont taux de rétro cessions de commissions ***

NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires

NA

Frais proportionnels

NA

¹ Un fonds en euros « Euro Private Strategies » est également disponible sous conditions sur ce contrat avec des frais de 3% maximum² Pour les supports en unités de compte correspondant à des parts de sociétés immobilières gérées par Cardif : 25 % maximum par an des loyers et des produits accessoires nets de charges au titre de la performance de la gestion financière.³ D'autres modes de gestion – avec des unités de compte – sont proposées sur le contrat avec des frais supplémentaires aux frais des supports en unités de compte⁴ Les moyennes ont été calculées sur la base des données communiquées par les fournisseurs de données financières. Elles ne tiennent donc pas compte des supports pour lesquels aucunes données n'ont été communiquées

* : le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

** : la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.

*** : part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

**** : la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4,5% maximum
Frais de changement de modes de gestion (% ou en €)	NA
Frais d'arbitrage Proportionnels ou forfaitaires	1% maximum
Nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
Frais sur les versements de rente	2,75%
Frais de rachat	0% ⁵

⁵ Pour les SCPI, à ces frais s'ajoutent 3% de pénalités en cas d'arbitrage sortant ou rachat dans les 3 ans suivant l'investissement

NA : non applicable

